



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 36942

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur certains abus dans la réglementation imposée par l'administration qui contribuent à une augmentation des dépenses de fonctionnement injustifiée. Il lui cite le cas d'une maison de retraite pour personnes âgées dépendantes construite sur le terrain d'un établissement hospitalier voisin qui lui fournit certains services, et notamment lui assure la fourniture de l'eau. Or, alors que cette eau a subi toutes les analyses prévues pour assurer la sécurité totale dans l'hôpital, elle doit à nouveau, arrivée à la maison de retraite, supporter les mêmes contrôles, c'est-à-dire engager les mêmes dépenses. Il lui demande si, dans un tel cas dans d'autres semblables, des dispositions ne pourraient être prises pour éviter ces doubles contrôles, et donc générer des économies sans porter atteinte à la sécurité des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36942

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6271